

Mme Beau Claude  
INHES

Bonjour à vous tous,

Si j'ai accepté aujourd'hui de répondre à la demande de Magali DUWELTZ, c'est que ce combat de la protection de l'enfant est au cœur de mon engagement professionnel de magistrate des mineurs et qu'il est un devoir pour nous tous de le partager parce qu'il est juste.

Il rejoint mon **engagement professionnel** de magistrate des mineurs, fonction que j'ai exercée pendant plus de 15 ans à différents niveaux de juridiction, parce que l'enfance m'a toujours paru être la force vitale de notre pays mais aussi le moment de tous les risques. Magistrate des mineurs par vocation, j'ai eu l'occasion de constater à travers de nombreuses situations combien, l'enfant dans notre société avait besoin d'un système de protection renouvelé à partir d'une veille constante. Aujourd'hui fragilisé par l'état de tension psychique auquel le soumet son environnement, l'enfant est une proie facile. Il doit donc bénéficier d'une démarche de prévention et de sécurité adaptée.

C'est par ailleurs un **combat juste** pour cinq raisons majeures :

-Nos enfants sont le **bien** le plus **précieux**. Chaque enfant perdu, négligé, traumatisé affaiblit un peu notre vitalité. L'enfant est donc un devoir de tous les instants mais aussi « un devoir d'avenir ».

-Les jeux que Magali combat sont **dangereux**. Elle en témoigne par son expérience, la mort de Benjamin nous le rappelle douloureusement, mais aussi par les témoignages qu'elle recueille pour nous alerter. 202 enfants en sont morts de 1998 à ce jour, d'autres en ont aussi gardé des séquelles irrémédiables. D'autres y sont exposés tous les jours.

-Tous nos enfants peuvent être touchés par la tentation de s'y adonner. C'est un jeu à la portée de tous car il est fortement **attractif**. D'une part parce qu'il est source de plaisir, d'autre part parce qu'il est souvent suscité par une dynamique collective, enfin parce qu'il est relativement simple de le pratiquer.

-Le **risque est réel** pour l'enfant d'être sollicité ou contraint à le pratiquer. Le milieu scolaire, les cours d'école et les abords de l'école que l'enfant fréquente tous les jours sont des lieux d'initiation. Les quelques enfants interrogés disent que c'est là qu'ils ont appris les différentes formes et modalités de ces jeux. Magali parlait du défi qui est envoyé à l'enfant au sein de la cour d'école ou dans ses abords « T'es pas cap ».

-La **résistance** de l'enfant à une telle sollicitation **est faible**. Bien qu'affichant une maturité déconcertante, l'enfant reste en réalité vulnérable. L'affaiblissement de la présence parentale, le rythme de la vie quotidienne, les exigences fortes auxquelles il est soumis l'exposent aux conduites addictives de toute nature.

Pour accompagner Magali DUWELTZ dans son combat, j'ai après l'avoir entendu, crée au sein de l'INHES ( Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité) où j'exerce en tant que représentante de la justice, un groupe d'étude action sur ce sujet. Réunissant des experts de l'Education Nationale, de la Justice, de la Santé, des chercheurs et des professionnels qualifiés

dont une partie va intervenir aujourd'hui, il s'est donné pour objectif de mieux comprendre le phénomène afin de faire des préconisations opérationnelles pour l'endiguer.

Nos travaux ont dégagé une conclusion paradoxale. Alors que le phénomène est réel, il reste virtuel pour les Institutions. En effet, les statistiques officielles l'intègrent dans des classifications plus larges : l'accident mortel ou le suicide par exemple qui ne lui donnent qu'une faible **visibilité publique**. Dans ces conditions il reste difficile de convaincre de la nécessité de mener une campagne de sensibilisation à grande échelle d'autant que l'exercice n'est pas aisé. Mettre en garde contre des pratiques peut au contraire y inciter.

Le groupe a donc décidé de conduire une étude qui partira de la méthode de l'auto déclaration. Elle permettra d'interroger un large échantillon représentatif de jeunes afin d'avoir une intelligence affinée de ces comportements dangereux et de l'ampleur de leur pratique. Elle doit aussi, le cas échéant, proposer des modes d'action et de sensibilisation se situant à un niveau national pour avoir du sens.

Claude BEAU  
Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance de Paris,  
Conseillère du Directeur de l'INHES